



FORMATION CONTINUE 2026

E LEARNING

ANTICIPER ET AGIR FACE AU RISQUE PENAL DU DIRIGEANT ET DE SON ENTREPRISE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (durée : 3h50)

Formation proposée par LegalFamily en collaboration avec
Me Tristan JANNOT
Avocat en droit pénal

150€

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Identifier qui est responsable et pour quoi en distinguant la personne physique et la personne morale et en qualifiant rapidement les infractions en jeu,
- Anticiper le risque pénal avant qu'il se réalise en déployant les bons outils d'exonération et en conseillant le dirigeant bien en amont de toute procédure,
- Défendre efficacement face aux investigations en préparant votre client aux auditions, perquisitions et mesures de contrôle judiciaire,
- Maîtriser les outils alternatifs à la condamnation pour négocier une issue favorable et limiter les conséquences financières et réputationnelles pour le dirigeant comme pour son entreprise.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Module I – Introduction : le responsable pénal, identification du risque et des acteurs

Poser le cadre intellectuel de la consultation : identifier qui est responsable pénalement, quels risques sont en jeu et comment ils se réalisent. Ce module donne les clés de lecture pour aborder n'importe quel dossier pénal des affaires.

Module II – La responsabilité pénale du dirigeant : principe et causes d'exonération

Comprendre l'étendue de la responsabilité du dirigeant - y compris pour les fautes de ses préposés - et maîtriser les deux principaux leviers d'exonération : la faute de la victime et la délégation de pouvoir.

Module III – La responsabilité pénale de la société

Analyser les conditions d'engagement de la responsabilité de la personne morale : organes, représentants, infractions commises pour son compte. Inclut les enjeux spécifiques des fusions-absorptions et les règles de cumul avec la responsabilité du dirigeant.

Module IV – Le dirigeant et sa société face aux investigations

Préparer et accompagner le dirigeant lors des actes d'enquête : audition, garde à vue, perquisition, saisie. Comprendre les mesures coercitives (contrôle judiciaire, interdiction de gérer, saisie pénale) et leurs conséquences pratiques sur l'activité.

Module V – La sanction pénale du dirigeant et de la société

Connaître l'ensemble des peines applicables : emprisonnement, amende, confiscation, dissolution, interdiction d'exercer. Savoir expliquer au client ce qu'il risque concrètement, y compris la triple sanction et ses effets sur la trésorerie.

Module VI – Quelques outils de maîtrise de la sanction pénale

Utiliser les alternatives à la poursuite et les procédures négociées pour réduire l'exposition pénale : composition pénale, CRPC, CJIP. Inclut les tactiques de négociation avec le parquet et les réflexes à adopter avant et pendant la procédure.

Module VII – La protection du dirigeant et de la société victime

Accompagner le dirigeant ou son entreprise en tant que victimes : déclencher l'action pénale, préserver les chances d'indemnisation sur les saisies et cautionnements, et protéger la réputation face aux atteintes en ligne ou dans la presse.

Moyens pédagogiques :

Formation en distanciel, e-learning.

Formation conçue et dispensée par des experts métier. Elle repose sur une méthode pédagogique combinant vidéos, quiz et supports téléchargeable. Le participant progresse à son rythme pendant la durée d'accès (12 mois).

Modalités d'évaluation de la formation :

La progression est évaluée à chaque module par un quiz interactif. Un score minimum de 70 % est requis pour valider chaque module. L'obtention de l'attestation est conditionnée à une progression globale supérieure à 90 % ainsi qu'à la réussite du test final, permettant de valider l'acquisition des connaissances.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux)

Présence et suivi des apprenants : *La connexion et l'avancée des apprenants seront vérifiées de manière régulière. Après chaque module, un test en ligne (questionnaire ou cas pratique) est réalisé et un score minimum de 70% est demandé pour la validation. En dessous de ce score de 70% les modules concernés doivent être refait pour obtenir l'attestation. Aucune attestation ne sera délivrée sans un parcours entièrement réalisé.*

Conditions générales de vente : *Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

Modalités d'assistance : Me Marion Sourd, co fondatrice de LegalFamily (contact@legalfamily.fr)

Accès aux personnes en situation de handicap : *Toute personne en situation de handicap est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un déroulement optimum de la formation.*

Référente handicap : Me Marion Sourd, contact@legalfamily.fr